

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18, Avenue du Centenaire, le **11 décembre 2022**, à 19h08, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier. Tous étant présents et renoncent à l'avis de convocation.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5
Madame Martine Côté, conseiller # 6

Assiste également à la séance, Mme Lyne Arguin adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 180-2022-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Nomination d'une greffière-trésorière de séance
4. Nomination de la direction générale et greffière-trésorière par intérim

Période de questions

6. Période de questions
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le directeur générale et greffier-trésorier, M. Marco Laperrrière, directeur générale et greffier-trésorier a quitté ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Arguin occupe le poste d'adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Damase;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 181-2022-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'EN l'absence de direction générale et greffier-trésorier par intérim, Mme Lyne Arguin agisse à titre de greffière-trésorière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

4. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur générale et greffier-trésorier m. Marco Laperrière a quitté ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommé une direction générale par intérim le temps du processus d'embauche;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 182-2022-12

Il est proposé par Monsieur Maurice D'astous

Appuyé par Madame Martine Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Mme Josée Gauthier soit et est engagé à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité et Mme Gauthier plus les taxes applicables et les frais de déplacement s'il y a lieu et ce à partir de ce jour.

QUE Mme Josée Gauthier soit autorisée à signer tous les documents officiels de la municipalité ainsi que les effets bancaires. Elle pourra exécuter sur demande, tout autre service professionnel requis dans le cadre de son travail.

QUE Mme Josée Gauthier détiendra un code d'accès au service offert par Desjardins « Accès D Affaires ».

QUE Mme Josée Gauthier détiendra un code d'accès « ClicSécur » ainsi que les autorisations d'accès au service PGAMR de la municipalité de Saint-Damase sur le site de Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE Mme Josée Gauthier aura la responsabilité de l'accès à l'information, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

QUE Mme Josée Gauthier soit désignée comme coordonnateur municipale de la sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 183-2022-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie

Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 19h18.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 décembre 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

LYNE ARGUIN
Greffière-trésorière de séance